

# **Plan de prévention de la Covid-19 au sein du club des Dauphins**

*Document rédigé et approuvé collectivement par le comité directeur de l'association*



# Sommaire

<b>SUIVI D'INDICE</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>PLAN PAR ACTIVITÉ</b>	<b>4</b>
Généralités	4
Gestions des activités du club	4
Paiements, inscriptions, appointements	5
Symptômes, suspicion de symptômes	5
Utilisation de la base et des pontons	5
Bungalows & réunions	5
Pontons	6
<b>Mise à l'eau des bateaux</b>	<b>6</b>
Sorties, utilisation des bateaux	6
Bateaux collectifs	6
Bateaux de propriétaires	7
<b>ANNEXE 1 : Déclinaison du guide des mesures sanitaires FFV</b>	<b>8</b>

## SUIVI D'INDICE

Numéro d'indice	Date	Objet
0	10/05/2020	Création
<i>Les modifications par rapport à l'indice précédent sont écrites en rouge.</i>		

# **INTRODUCTION**

Le club des Dauphins vise à promouvoir et ouvrir à tous la pratique de la voile habitable. Le maintien de cette activité, nécessairement collective, dans le cadre de la pandémie actuelle de Covid-19 nécessite la mise en place de règles non habituelles.

Le présent document a pour but de lister les mesures mises en place au sein de l'association dans le but de limiter la contagion et / ou la propagation du virus lors de nos activités. Ce document n'a pas pour but de redéfinir le calendrier des activités.

Ce document pourra être mis à jour au fil de l'eau pour correspondre au mieux aux demandes des autorités et à la réalité de nos pratiques.

# PLAN PAR ACTIVITÉ

## Généralités

Les règles édictées dans le présent document sont intégrées au règlement intérieur de l'association.

L'ensemble des communications du club sur le sujet sera affiché sur les panneaux présents sur la base et sera également regroupé sur la page suivante du site internet : <https://www.dauphinsdk.org/covid19/>.

De manière générale, le respect des gestes barrières et le port du masque sont recommandés dans l'ensemble de nos activités.

Sur la base et sur les pontons, le respect d'une distance d'au moins 1,5m entre les personnes doit être la règle.

Chaque membre est encouragé à venir sur la base avec son gel hydro-alcoolique à usage personnel. Du gel hydro-alcoolique ne sera mis à disposition collective que pour les grandes activités organisées par le club (mise à l'eau, par exemple).

Le port de gants sur la base ou les bateaux n'est pas recommandé.



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans un **mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

## **Gestions des activités du club**

Afin de limiter la population susceptible de participer aux activités collectives :

- L'inscription de tout nouveau membre est suspendue temporairement
- L'ensemble des activités impliquant des personnes extérieures au club sur les bateaux collectifs est suspendue : baptêmes, sorties de groupe, échanges inter-club

De manière générale, pour toute activité organisée au sein de l'association, l'organisateur ou l'encadrant doit faire appliquer les consignes du présent plan de prévention (dont les gestes barrières).

Il s'assurera également que les activités respectent la réglementation en vigueur (décrets ministériels, préfecture maritime ...).

Les activités organisées au sein du club et ne relevant pas de la pratique directe de la voile (apéritifs, barbecue ...) devront être limitées à 10 personnes.

Un registre des activités de la base sera mis à disposition dans le bungalow. Tout organisateur d'une activité sur la base devra renseigner ce registre avec :

- le nom des participants,
- les modalités de désinfection réalisées.

**Registre de base** : en cas de nécessité, un registre de base informatique peut être mis à disposition pour une utilisation dématérialisée. En cas de besoin, adressez vous à [contact\\_site@dauphinsdk.org](mailto:contact_site@dauphinsdk.org).

Les activités de type "croisière" sont suspendues pour les bateaux collectifs. De manière générale, les bateaux collectifs doivent être revenus au ponton des Dauphins chaque soir.

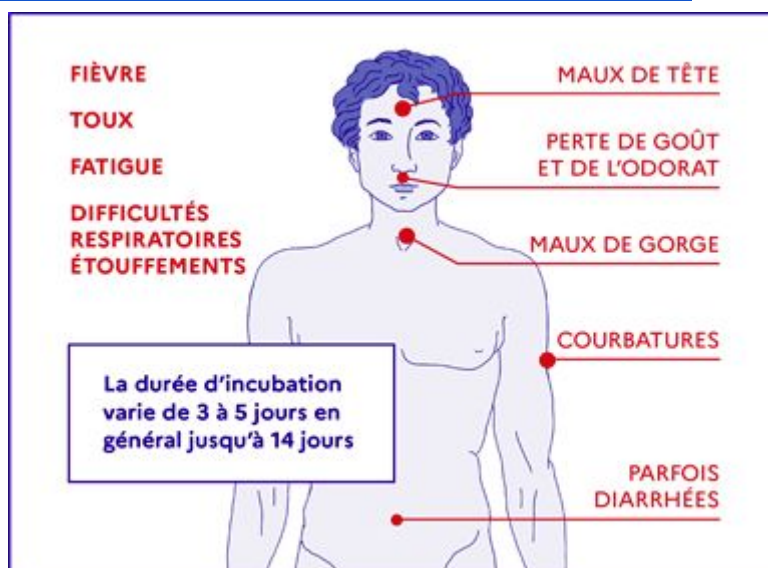
### ***Paiements, inscriptions, appointements***

Pour les paiements (régularisation de cotisation, régularisation d'appointement, prise de licences FFV), il est demandé de favoriser les virements bancaires (pour plus de détails : [contact\\_site@dauphinsdk.org](mailto:contact_site@dauphinsdk.org)).

### ***Symptômes, suspicion de symptômes***

En cas de symptômes ou de suspicion de symptôme, il est demandé aux membres de ne pas venir sur la base. En cas de participation récente à une activité collective, il est demandé de prévenir le comité directeur ([contact\\_site@dauphinsdk.org](mailto:contact_site@dauphinsdk.org)).

Dans tous les cas, l'application des consignes gouvernementales est impérative : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/orientation-medicale> .



# Utilisation de la base et des pontons

## ***Bungalows & réunions***

L'utilisation du bungalow principal du club est interdite, sauf sur accord explicite du président de l'association. Il sera toléré un accès au bungalow :

- pour la gestion courante des affaires du comité.
- pour des raisons techniques (réparations).
- pour les responsables d'activité, afin d'accéder au matériel nécessaire à l'activité.

Les réunions (comité directeur, commission bancs de Flandre, réunion chef de bord ...) doivent se faire autant que possible en audio / visio-conférence.

L'accès au container ou au petit bungalow de stockage du matériel doit se faire avec le minimum de personnes nécessaires (1 personne à la fois par défaut, 2 en cas de charge lourde).

Les bungalows et container du club ne doivent pas servir de vestiaire : les membres arriveront en tenue ou se changeront dans leur voiture. Il n'y aura pas d'entreposage de sac ou de matériel des membres dans les bungalows ou container.

Du matériel pour la désinfection est mis à disposition dans le bungalow principal. Toute utilisation des bungalows ou du container doit faire l'objet d'une désinfection des surfaces touchées.

## ***Pontons***

La passerelle d'accès aux pontons est un passage étroit. Il ne doit pas y avoir de croisement sur la passerelle, et le respect d'une distance d'au moins 1,5m entre les personnes qui l'empruntent doit être respectée. Cette distance sera matérialisée par un marquage sur la passerelle.

Les pontons sont des zones de circulation pour l'accès aux bateaux. Les regroupements sur les pontons sont proscrits. Les échanges doivent se faire sur le terre-plein.

Les catways sont des zones étroites, il ne doit pas y avoir plus d'une personne par catway à la fois, hormis en cas de nécessité (port de charge lourde, par exemple).

De manière générale, le comportement de chacun sur les pontons et catway doit permettre le respect d'une distance de sécurité d'au moins 1,5m autant que possible.

Les tuyaux d'arrosage sont retirés du ponton. Chaque bateau doit utiliser son propre tuyau (il doit être enlevé après chaque utilisation du robinet). Les câbles électriques seront débranchés des prises après utilisation ou en l'absence des propriétaires.

Les membres devront se désinfecter les mains au gel hydro alcoolique avant et après manipulation des robinets et prises électriques.

## Mise à l'eau des bateaux

La mise à l'eau fera l'objet de disposition particulières qui sont encore à l'étude.

## Sorties, utilisation des bateaux

### ***Bateaux collectifs***

L'utilisation des bateaux collectifs (en dehors de leur entretien) est actuellement interdite. Des règles d'utilisation de ces bateaux sont à l'étude.

Le prêt de matériels collectifs (VHF, gilets de sauvetage, cirés, ...) est interdit.

### ***Bateaux de propriétaires***

Il est recommandé aux propriétaires de favoriser une pratique dans un strict cadre familial.

#### Coordination des départs / arrivée au ponton :

Il est demandé aux propriétaires d'essayer de coordonner les arrivées / départs du ponton avec ses voisins afin de limiter les croisements. On pourra, par exemple, attendre sur le terre-plein que son voisin ait appareillé.

#### Tenue du livre de bord :

L'ensemble des propriétaires doivent tenir un livre de bord permettant de tracer pour chaque sortie le nom des personnes présentes à bord.

#### Désinfection des bateaux & prêt de matériel :

Il est recommandé aux propriétaires de :

- Procéder à une désinfection des principales surfaces intérieures (mains courantes, tables, manivelles de winch, VHF, ...) après chaque utilisation de leur bateau.
- Ne pas effectuer de prêt de matériels entre bateaux.
- Affecter leurs gilets de sauvetage à chacun de leurs équipiers et de s'y tenir, à défaut de procéder à une désinfection des gilets après chaque utilisation.

Conformément aux préconisations de la FFV, la désinfection des surfaces extérieures n'est pas jugée nécessaire. L'effet de l'eau, du sel et des UV étant jugée suffisante.

# ANNEXE 1 : Déclinaison du guide des mesures sanitaires FFV

Catégorie	Recommandation	Déclinaison
préconisations générales	Nommer un référent COVID 19 dans la structure nautique chargé de coordonner les mesures à mettre en oeuvre. Il recueille les dernières recommandations et évite toutes les fausses informations, protocoles etc...	Le comité directeur de l'association assure cette mission et s'assure de la bonne application des règles. En cas de nécessité, il dispose de moyens de communication adapté (mailing listes, site web, facebook, affichage local).
préconisations générales	Prévoir chaque jour, un régulateur chargé de faire respecter les consignes (départs décalés....). Il permet de vérifier que les moyens mis en place sont appliqués et respectés. Il signale les problèmes rencontrés dans la journée.	Le comité directeur, et en particulier le chef de base, s'assure de la mise en place des règles définies dans l'association.
préconisations générales	Mise en place d'un registre quotidien des personnes présentes sur le site afin de faciliter la traçabilité en cas de personne infectée	L'utilisation des bateaux collectifs est interdite. L'ensemble des propriétaires doivent tenir un livre de bord permettant de tracer les équipiers présents lors de chaque sortie. Les activités de la base font l'objet de la tenue d'un registre consignait les personnes présentes.
préconisations générales	Favoriser l'échange, le retour d'expériences avec les professionnels, les collaborateurs bénévoles et moniteurs/trices pour vérifier que le dispositif fonctionne ou en permettre l'amélioration	Le comité directeur de l'association assure cette fonction. Le présent document support est prévu pour être mis à jour en fonction de l'évolution ou de la collecte du retour d'expérience.
préconisations générales	Modifier le règlement intérieur (RI) * et le Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI) pour intégrer les règles sanitaires de la structure *Par exemple par ajout d'une annexe	Le présent document est intégré de droit dans le règlement intérieur.



préconisations générales	Ajouter dans les documents d'inscription une information sur les consignes de sécurité sanitaires à respecter (distanciation sociale, lavage des mains...) et + sites vente en ligne	Les inscriptions sont mises en suspend actuellement.
préconisations générales	Ecrire un règlement ou des consignes sanitaires qui seront affichées et diffusées avec les documents d'inscription : mesures barrière, lieu de change, arrivée et départ des mineurs, ne pas se présenter en cas de symptôme ou suspicion de symptôme (fièvre supérieure à 37,8°, toux)...	Le présent document répond à cette prescription, il sera mis à disposition des adhérents du club.
préconisations générales	Ajouter un engagement client : Le client s'engage à respecter (et faire respecter par les personnes dont il a la charge) les consignes de sécurité sanitaires (distanciation sociale, lavage des mains...) <ul style="list-style-type: none"> <li>• sur la feuille d'inscription ou</li> <li>• à partir de l'acceptation du règlement intérieur de la structure</li> </ul>	Les adhérents de l'association s'engagent à respecter le règlement intérieur, qui intègre les règles sanitaires déclinées dans le présent document.
préconisations générales	Check list sur les questions à poser en amont aux clients groupe	non concerné : pas de groupe ni de nouvel adhérent pour l'instant.
préconisations générales	Privilégier le règlement sans contact et l'inscription en ligne Si réservation possible sur tablette la désinfecter après chaque utilisateur.	Les nouvelles inscriptions sont suspendues. Pour les paiement des membres actifs (régularisation de cotisation, prise de licence FFV, ...) le paiement par virement bancaire est encouragé. Une solution de paiement en ligne est envisagée.
préconisations générales	Communiquer et Informer régulièrement les adhérents, usagers, clients de la situation de la structure par les moyens habituels (affichage, Courriels, site internet, réseaux sociaux....) : conditions d'encadrement, situation sanitaire...	L'association dispose de moyens de communication adéquats (mailing listes, site web, page facebook, affichage en local) pour informer ses membres régulièrement.

<p>préconisations générales</p>	<p>Organiser le site pour faire respecter la distance &gt; à 1,5 m et les gestes barrières par les personnels et le publics accueillis dans l'ensemble des zones d'intervention du centre nautique (parking, cheminements, zones de stockage, salles...) Fermer les zones (ou interdire l'accès aux zones) qui ne permettent ce respect</p>	<p>Un affichage est mis en place sur la base pour rappeler les règles. L'accès aux locaux est restreint. Un marquage des distances sera mis en place sur la passerelle d'accès aux pontons.</p>
<p>préconisations générales</p>	<p>Renforcer le nettoyage/désinfection des différentes zones d'intervention du centre nautique (périodicité suivant le lieu et l'usage) Afficher une fiche de suivi de l'entretien quotidien Aérer régulièrement les espaces intérieurs (15 minutes 3 fois par jour). Désinfection régulière des points de contact : poignées de portes, portes, WC, (toutes les 2 heures) Eviter l'utilisation des aspirateurs Sensibiliser les pratiquants à auto nettoyer les points de contacts et les sanitaires</p>	<p>Mise à disposition de moyen de désinfection dans le bungalow.  Les utilisateurs autorisés à utiliser le bungalow doivent désinfecter les principales surfaces touchées en sortant.</p>
<p>préconisations générales</p>	<p>Avant l'entrée dans le bâtiment mettre en place une zone d'attente/accueil à l'extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• marquage distance sup à 1,5m</li> <li>• 1 personne pour 5m<sup>2</sup></li> <li>• Gel HA (pompe) pour le lavage des mains : penser à nettoyer le bouton poussoir régulièrement</li> </ul> <p>Prévoir un accès aux installations d'hygiène Organiser le nettoyage régulier de ces installations</p>	<p>L'accès aux bâtiments est restreint.</p>
<p>préconisations générales</p>	<p>Mettre en place un affichage clair et précis sur le sens de circulation dans l'infrastructure pour favoriser la marche en avant pour éviter les croisements (entrée sortie distincte...)</p>	<p>L'accès aux bâtiments est restreint. Des règles de circulation sur les pontons sont mises en place et affichées.</p>

préconisations générales	Afficher les informations spécifiques sur le dispositif dans l'ensemble des espaces intérieurs de la structure : accueil, extérieur, vestiaire, sanitaires, local technique, etc...	Affichage en local.
préconisations générales	En période de forte fréquentation : à l'ouverture des activités, placer une ou plusieurs personnes (avec masque + des lunettes) à l'entrée de la structure pour filtrer les arrivées et organiser le flux de personnes. Privilégier une arrivée échelonnée, par zone du ou des bâtiments	Un échelonnage des départs des bateaux est demandé aux propriétaires. L'utilisation des bateaux collectifs est interdite.
préconisations générales	Mettre en place une zone d'accueil intérieure avec respect d'une distance sup à 1,5 m et gel hydro alcoolique à pompe (penser à nettoyer le bouton poussoir régulièrement) Aménager l'accueil pour respecter un espace sans contact avec une distance physique d'au moins 1,5 m (avec environ 5 m <sup>2</sup> par personne, à chaque fois que cela est possible) Par exemple : Equiper le comptoir d'accueil d'une paroi de protection	non concerné : pas d'espace accueil au public
préconisations générales	Port de masque pour les encadrants et le personnel d'accueil Si masque réutilisable de type tissu ou masque jetable changement toutes les 4 heures Ou port d'un écran facial de protection (attribution nominative et désinfection régulière)	Le port du masque sur l'ensemble de la base est recommandé à tous les membres.
préconisations générales	Un seul adulte accompagnateur pour les mineurs pour la dépose et repose du pratiquant afin de limiter les effectifs présents dans le centre nautique Cet accompagnateur ne rentre pas dans la structure	Les accompagnateurs ne rentrent pas dans la structure (à l'exception du parking).

préconisations générales	<p>Prévoir la quantité de produits nécessaire dans chaque espace d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Essuie mains à usage unique</li> <li>• Poubelles si possible à pédale</li> <li>• Sacs poubelles</li> <li>• Savon liquide</li> <li>• Soluté hydro alcoolique (SHA)</li> </ul>	<p>Chaque membre doit venir avec son propre gel hydro-alcoolique et gère ses déchets.</p> <p>Des désinfectants sont mis à disposition dans les espaces collectifs.</p>
préconisations générales	<p>Affichage des recommandations dans les sanitaires : mesures barrières, lavage les mains, gels hydro alcooliques (modèle affiche personnalisables)</p>	<p>Pas de sanitaire sur la base.</p>
préconisations générales	<p>Nettoyage toutes les 2 heures avec désinfection (poignées de porte, wc, rampe, accoudoirs de chaises, interrupteurs...)</p> <p>Sensibiliser les pratiquants à auto nettoyer les points de contacts et les sanitaires</p> <p>Au minimum un nettoyage par jour voir 2 en fonction du nombre de passage.</p> <p>Afficher une fiche de suivi de l'entretien quotidien</p>	<p>Mise à disposition de moyen de désinfection dans le bungalow.</p> <p>Les utilisateurs autorisés à utiliser le bungalow doivent désinfecter les principales surfaces touchées en sortant.</p>
préconisations générales	<p>Fermeture obligatoire jusqu'au 2 juin</p> <p>Vestiaires et douches fermés (sauf WC)</p> <p>Si ouverture possible après le 2 juin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir de limiter la fréquentation ex : une personne sur 2</li> <li>• mise en place d'une signalisation d'espacement à terre et sur le mobilier (bancs...)</li> </ul> <p>Lors de la réouverture, procéder à un nettoyage pour remise en propreté avec un protocole habituel et opérer les mesures de contrôle habituelles (purge, légionnelles, ventilation...) et vérifier le bon fonctionnement des VMC...</p>	<p>L'utilisation des bungalows comme vestiaires est interdite.</p> <p>L'utilisation des bateaux collectifs est interdite.</p>

préconisations générales	Prévoir des installations temporaires pour permettre aux pratiquants de se changer (tentes barnum, tente araignée, paravent...)	Rien n'est prévu sur le club : les pratiquant arrivent en tenue ou se changent dans leur voiture.
préconisations générales	Si mise en place/existence de casiers individuels à l'extérieur des vestiaires : voir le nettoyage/désinfection du casier après chaque changement d'utilisateur si caisses plastiques individuelles : voir le nettoyage/désinfection de la caisse après chaque changement d'utilisateur	Non concerné : pas de casier individuel.
préconisations générales	Ouverture possible [du club-house] sous réserve d'une organisation stricte des mesures barrières . aération 3 fois par jour . nettoyage avec détergent des surfaces utilisées après chaque convive . nettoyage des machines (micro-ondes, machine à café) après chaque utilisation . usage de couverts personnels . flux d'entrée et de sortie distincts . distance de sécurité entre les personnes au moins 1,5 m	Club-house fermé.
préconisations générales	limitation du nombre de personnes présentes en fonction de la taille de la salle permettant le respect de la distanciation sociale (1,5m et 5 m <sup>2</sup> /personne)	Locaux fermés.
préconisations générales	Le matériel (voile, accastillage....) est déposé sur les supports par les encadrants afin d'éviter la circulation des pratiquants dans les zones de stockage	L'accès aux bungalows techniques est limité au strict minimum nécessaire (1 personne, 2 maximum si charge lourde).
préconisations générales	Organiser le parking (espace entre les bateaux) pour permettre le respect d'une distance sociale de 1,5 mètre	pas de parking à bateau. Présence sur catway limitée à 1 personne.

préconisations générales	<p>Nettoyage/Désinfection du matériel après chaque utilisation</p> <p>Privilégier le trempage pour le matériel qui le permet</p> <p>Renouvellement quotidien des bacs de désinfectant</p> <p>Produits norme virucide (EN 14476) *</p> <p>Respecter le protocole d'utilisation fourni par le fabricant (dosage...)</p> <p>Afficher une fiche de suivi de l'entretien quotidien</p> <p>Vérifier la fiche technique du produit utilisé pour limiter son impact environnemental</p> <p>Attention : ne pas utiliser de produits à base de javel/alcool sur les équipements</p>	Utilisation des bateaux collectifs interdite.
préconisations générales	<p>Afficher une fiche de suivi de l'entretien quotidien</p> <p>Nettoyage et rinçage après chaque utilisation</p> <p>Désinfection en respect des protocoles des fabricants</p> <p>Vérifier la fiche technique du produit utilisé pour limiter son impact environnemental</p>	Un registre de base est mis en place pour permettre de tracer les modalités de désinfection.
préconisations générales	<p>Le matériel est stocké et désinfecté sur place (pas de retour au domicile)</p> <p>Séchage si possible à l'extérieur et exposer aux UV</p> <p>L'utilisation d'une soufflerie est très efficace (chaleur sèche par ex 30° toute la nuit)</p> <p>Prévoir une désinfection plus longue en fin de semaine</p>	L'utilisation des bateaux collectifs est interdite.
préconisations spécifiques salariés	non concerné : pas de salariés	
préconisations spécifiques activités scolaires et groupes	non concerné : pas de scolaires ou de groupes	

préconisations spécifiques activités stage/cours part/location	non concerné : pas de stage / cours / location	
préconisations stagiaires en formation	non concerné : pas de stagiaire / formation	
préconisations spécifiques adhérent(e)s club loisir	Le port du masque est fortement recommandé dans la structure et jusqu'à l'accès à l'eau (préparation à la navigation) puis dès le retour à terre si masque réutilisable de type tissu ou masque jetable : changement toutes les 4 heures	Le port du masque est recommandé sur l'ensemble des installations du club.
préconisations spécifiques adhérent(e)s club loisir	Respect d'une distance physique de 1,5 mètre et de 5m <sup>2</sup> /personne	Distance demandée entre les personnes 1,5m.
préconisations spécifiques adhérent(e)s club loisir	Mise en place d'un registre des personnes présentes sur le club afin de faciliter la traçabilité en cas de personne infectée	Registre de base pour tracer les personnes présentes aux activités. Cahier de bord pour tracer les participants aux sorties demandé aux propriétaires.
préconisations spécifiques adhérent(e)s club loisir	Composition de groupe de 10 pratiquants maximum encadrements compris Eviter les croisements et organiser les activités pour permettre des départs sur l'eau/retour à terre décalés et des débuts et fin de séances décalés	Les activités du club, lorsqu'elle dépassent 10 personnes sont scindées en sous activité de 10 personnes maximum.
préconisations spécifiques adhérent(e)s club loisir	Inciter les adhérents à respecter les horaires de début et de fin de séance pour permettre la bonne efficacité des dispositifs	Il est demandé aux propriétaires d'éviter les départs / retours au pontons simultanés.

<p>préconisations spécifiques adhérent(e)s club loisir</p>	<p>L'adhérent dispose d'un sac individuel pour stocker ses effets personnels le temps de la séance Son équipement et son matériel personnels de navigation doivent être facilement identifiables (marquage de la gourde, gilet, combinaison, sacs...) pour éviter les manipulations inutiles lors du stockage/déstockage Dans la mesure du possible, l'adhérent arrive au club en tenue de navigation</p>	<p>Interdiction des changes dans le bungalow. Pas de stockage des sacs dans le bungalow.</p>
<p>préconisations spécifiques adhérent(e)s club loisir</p>	<p>Aménager le parking à bateaux des adhérents pour permettre le bon respect des distances de sécurité et pour limiter les croisements</p>	<p>Des règles de circulation sur les pontons sont établies.</p>
<p>préconisations spécifiques adhérent(e)s club loisir</p>	<p>Privilégier l'utilisation de la combinaison néoprène personnelle Si utilisation d'une combinaison néoprène appartenant au club prévoir : • Attribution nominative à l'adhérent • Désinfection de la combinaison sur place au club • Stockage de la combinaison sur place au club  Numéroter les combinaisons pour faciliter leur stockage et leur réattribution</p>	<p>Le prêt de cirés ou d'équipement par le club est interdit.</p>
<p>préconisations spécifiques adhérent(e)s club loisir</p>	<p>Privilégier l'utilisation d'EPI (casques, gilets..) appartenant à l'adhérent Si utilisation d'un EPI appartenant au club prévoir : • Attribution nominative à l'adhérent • Désinfection de l'EPI sur place au club  Stockage de ces EPI sur place au club Numéroter les EPI pour faciliter leur stockage et leur réattribution Le matériel est stocké et désinfecté sur place (pas de retour au domicile)</p>	<p>Le prêt de gilets du club est interdit.</p>



préconisations spécifiques adhérent(e)s club loisir	Le personnel encadrant (animateur, moniteur, entraîneur...) effectue à chaque début de séance un rappel des consignes sanitaires à respecter au sein du club : distance > 1,5 m, port du masque recommandé, lavage des mains, gestion des déchets...	Chaque organisateur d'activité au sein du club est tenu de rappeler les règles.
préconisations spécifiques adhérent(e)s club loisir	Pas de briefing en salle Les briefings se font à l'extérieur	L'utilisation des bâtiments est limitée au strict nécessaire (pas de briefing en intérieur).
préconisations spécifiques adhérent(e)s club loisir	Pas de débriefing en salle Les débriefings se font à l'extérieur	L'utilisation des bâtiments est limitée au strict nécessaire (pas de débriefing en intérieur).
préconisations spécifiques adhérent(e)s club loisir	Fermeture de l'accès aux locaux technique pour limiter le brassage des personnes	L'accès aux locaux techniques est restreint.
préconisations spécifiques adhérent(e)s club loisir	Dépôt sur le parking : Le matériel (voile, accastillage....) est déposé sur les supports par les encadrants afin d'éviter la circulation des pratiquants dans les zones de stockage Au retour de navigation, l'adhérent nettoie et désinfecte le matériel suivant un protocole adapté	L'accès aux locaux de stockage de matériel est restreint.
préconisations spécifiques adhérent(e)s club loisir	Prévoir un panneau d'information placé à l'extérieur du club pour informer sur les consignes Ce panneau est actualisé régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la situation	Des panneaux sont disponibles, un affichage est présent.

<p>préconisations spécifiques adhérent(e)s club loisir</p>	<p>Si utilisation du matériel collectif appartenant au club :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pratiques préconisées s'orienteront prioritairement vers les supports et équipements individuels (Paddle, planches, dériveurs solitaires, etc.)</li> <li>• Les pratiques en double et sur collectifs peuvent être envisagées dans le cas de personnes séjournant sous le même toit ceci étant la meilleure protection contre la transmission du virus</li> </ul> <p>Si utilisation du matériel propriété de l'adhérent : tout support y compris le double et le collectif dans le cas de personnes séjournant sous le même toit ceci étant la meilleure solution pour naviguer en équipage sans prendre le risque de faire circuler le virus..</p>	<p>L'utilisation des bateaux collectifs est interdite. Les propriétaires sont encouragés à avoir une pratique dans un cadre strictement familial.</p>
<p>préconisations spécifiques adhérent(e)s club loisir</p>	<p>Échelonner les départs et retours à terre de chaque groupe</p>	<p>Il est demandé aux propriétaires de coordonner leurs départs et arrivées afin d'éviter les croisements sur le ponton.</p>